

**COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2025**

Selon la feuille de présence, l'Assemblée se compose de 219 adhérents, pour un quorum de 110. Le quorum étant atteint avec 160 présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme Véronique MARTINOLI, du Cabinet Mel Audit Expertise, expert-comptable, et M. Stéphane BROUSSE, du cabinet COFIF AUDIT, commissaire aux comptes, sont présents.

Jean-Michel REITER sollicite deux volontaires pour les fonctions de scrutateur : Mme DESIRAT et Mme FORTIER, présentes dans la salle, se portent volontaires. Jean-Michel REITER leur donne tout pouvoir pour vérifier le bon déroulement de l'Assemblée Générale.

Le président Jean-Michel REITER ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu de l'AGE et de l'AGO du 29 juin 2024 - Vote

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2024.

2. Présentation du rapport moral 2024 - Vote

Avant la présentation du rapport moral 2024, une vidéo présentant les événements marquants de 2024 est diffusée à l'Assemblée.

Jean-Michel REITER donne lecture du rapport moral 2024, intégré au rapport d'activité 2024.

Chaque pilote des commissions présente ensuite les travaux effectués au cours de l'année passée. Sont intervenus :

- Agnès AVIGDOR, présidente adjointe – chargée de l'action familiale et de la solidarité, pour l'**action familiale et le Conseil d'Acteurs de Parcours** ;
- Laura ADALA, directrice du pôle services aux établissements, en remplacement de Marie-France DUCRET, secrétaire adjointe, pour la **commission bénévolat et la commission développement durable** ; et en remplacement de Danielle COUSEIN-HIEBEL, déléguée à la santé, pour le **COPIL santé** ;
- Jean-Michel REITER, président, pour la **commission communication** ; et en remplacement d'Hervé CASSABOIS, délégué au développement associatif, pour la **commission adhérents** ;
- Rémy DESCHAMPS, trésorier, pour la **commission finances**.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2024 de l'association.

3. Présentation du rapport financier 2024 de l'association gestionnaire - Vote

Le rapport financier 2024 de l'association est intégré au rapport d'activité 2024. Rémy DESCHAMPS présente et commente quelques chiffres importants.

Bilan de l'association gestionnaire :

Total des produits au 31/12/2024 : 713 238,62 €

Total des charges au 31/12/2024 : 711 357,13 €

Compte de résultat :

Résultat excédentaire au 31/12/2024 : 1 881,49 €

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport financier 2024 de l'association gestionnaire.

4. Présentation du rapport et des états financiers 2024 compilés (association gestionnaire + gestion conventionnée) - Vote

a. Rapport et états financiers compilés

Véronique MARTINOLI présente et commente les états financiers compilés (association gestionnaire + gestion conventionnée).

b. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Stéphane BROUSSE donne lecture du rapport du commissaire aux comptes certifiant que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

c. Proposition d'approbation des états financiers des comptes compilés 2024

Jean-Michel REITER soumet les états financiers 2024 compilés, tels que présentés, à l'approbation de l'Assemblée Générale.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

Le résultat comptable 2024 se décompose comme suit :

- | | |
|---|-----------------------|
| • Déficit des établissements sous contrôle des tiers financeurs (dont Siège social) : | - 639 882,19 € |
| • Excédent propre à l'association gestionnaire : | 205 336,36 € |
| • Résultat déficitaire : | - 434 545,83 € |

Pour les établissements sous contrôle des tiers financeurs, le résultat administratif se décompose comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| • Excédent des établissements sous financement ARS : | 378 751,11 € |
| • Déficit des établissements sous financement Conseil Départemental : | - 1 218 383,69 € |
| • Déficit du siège administratif (relevant du processus frais de siège) : | - 85 582,78 € |

5. Proposition d'affectation des résultats de l'association et des activités économiques - Vote

L'Assemblée Générale approuve les affectations des résultats 2024 selon les modalités suivantes :

Etablissements relevant de la tarification de l'ARS :

- Les établissements excédentaires financés par l'ARS (594 224,64€), après traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements, apurent :
 - Intégralement le déficit du CAVT (- 12 221,92 €) ;
 - Intégralement le report à nouveau déficitaire de l'IME la Roseraie à hauteur de 55 292,11 € ;
 - Intégralement le report à nouveau déficitaire du SESSAD à hauteur de 26 638,86 € ;
 - Intégralement le report à nouveau déficitaire de l'ESAT les Néfliers social à hauteur de 12 775,16 € ;
 - Intégralement le report à nouveau déficitaire du CAVT à hauteur de 1 504,43 € ;
 - Le déficit de l'ESAT la Roseraie social, qui s'élève à 87 351,52 €, sera compensé par la réserve de compensation des déficits à hauteur de 15 277,35 €. Le solde de 72 074,17 € sera compensé par les établissements excédentaires financés par l'ARS ;
 - Le déficit de l'IME les Glycines, qui s'élève à 67 986,79 €, sera intégralement compensé par sa réserve de compensation des déficits ;
 - Le déficit de la MAS Un Autre Regard, qui s'élève à 36 628,24 €, sera intégralement compensé par sa réserve de compensation des déficits ;
 - Le déficit de l'ESAT les Courlis social, qui s'élève à 11 285,06 €, sera compensé par sa réserve de compensation des déficits.
- Le reliquat des excédents des établissements financés par l'ARS, soit 413 717,99 €, sera affecté à raison de :
 - 213 717,99 € au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » pour le financement du projet de déménagement du CAVT à la Celle Saint Cloud ;
 - 100 000 € au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » pour le financement du projet de travaux à l'ESAT les Courlis social ;
 - 100 000 € au compte « Réserve de compensation des charges d'amortissement » pour le financement des travaux sur le site de l'IME les Glycines – Saint Germain en Laye.
- L'établissement excédentaire relevant de la tarification de l'ARS des Yvelines qui prendra en charge les déficits du CAVT et de l'ESAT la Roseraie social est :
 - SESSAD : 84 296,09 €
- Les établissements relevant de la tarification de l'ARS des Yvelines qui disposent de réserves pour compenser les déficits antérieurs doivent compenser les déficits au moyen de réserves établies à cette fin.
- Le siège présente pour sa part un résultat déficitaire de 85 582,78 €. Il sera partiellement couvert par sa réserve de compensation des déficits à hauteur de 21 086,20 €. Le reliquat, soit 64 496,58 €, sera affecté en report à nouveau déficitaire.

Etablissements relevant de la tarification du Conseil Départemental des Yvelines :

- Les établissements excédentaires financés par le conseil départemental (170 851,87 €), après traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements, soit un déficit de 1 218 383,69 €, apurent :
 - Le déficit du Centre d'Habitat Horizons à hauteur de 170 851,87 €. Le reliquat de son déficit, qui s'élève à 291 398,95 €, sera partiellement couvert par sa réserve de compensation des déficits à hauteur de 913,42 €. Le solde, soit 290 485,53 €, sera affecté en report à nouveau déficitaire.
 - Le déficit du foyer de vie les Mésanges, qui s'élève à 301 063,99 €, sera partiellement couvert par sa réserve de compensation des déficits qui s'élève à 99 380,79 €. Le solde, soit 201 683,20 €, sera affecté en report à nouveau déficitaire.
 - Le déficit du foyer de vie les Monts Blancs, qui s'élève à 207 300,41 €, sera affecté en report à nouveau déficitaire.

- Le déficit du foyer de vie le Point du Jour, qui s'élève à 232 057,56 €, sera affecté en report à nouveau déficitaire.
 - Le déficit du FAM le Moulin, qui s'élève à 177 728,85 €, sera affecté en report à nouveau déficitaire.
 - Le déficit de la SAS les Courlis, qui s'élève à 8 833,93 €, sera intégralement couvert par sa réserve de compensation des déficits.
- Les établissements excédentaires relevant de la tarification du Conseil Départemental des Yvelines qui prendront en charge le déficit du Centre d'Habitat Horizons sont :
 - SAVS : 127 596,47 €
 - CAJ : 33 679,87 €
 - SAS les Néfliers : 9 575,53 €
 - Les établissements relevant de la tarification du Conseil Départemental des Yvelines qui disposent de réserves pour compenser les déficits antérieurs doivent compenser les déficits au moyen de réserves établies à cette fin.

Gestion propre :

- Le détail des affectations de résultat comptables 2024 des établissements relevant de la gestion propre est la suivante :
 - Les résultats excédentaires de l'ESAT la Roseraie industrie (86 144,88 €), de l'ESAT les Courlis production (67 120,21 €), ainsi que le résultat excédentaire de l'Entreprise Adaptée (66 660,19 €) apurent intégralement le déficit de l'ESAT les Néfliers production (- 16 470,41 €). Le reliquat, soit 203 454,87 €, sera affecté comme suit :
 - En réserve de compensation des charges d'amortissement à hauteur de 100 000 € pour le financement du projet de rénovation du FAM le Moulin hébergement ;
 - En financement des mesures d'exploitation à hauteur de 13 000 € pour le financement d'une prime exceptionnelle pour les professionnels de l'Entreprise Adaptée ;
 - En réserve de compensation des charges d'amortissement pour le financement du projet d'agrandissement de la blanchisserie de l'ESAT la Roseraie à hauteur de 90 454,87 €.
- Concernant l'association :
 - La somme de 90 000 €, affectée au compte « réserves diverses » en 2023, sera réaffectée au compte « provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ».
 - Son résultat excédentaire de 1 881,49 € sera affecté au compte « provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ».

5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2024 de l'association.

6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées - Vote

Stéphane BROUSSE donne lecture du rapport spécial, qui stipule qu'aucune convention règlementée au sens de l'article L. 612-5 du Code de Commerce n'a été portée à la connaissance du commissaire aux comptes.

En application des dispositions de l'article R.314-59 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Stéphane BROUSSE signale avoir été informé de l'exécution des conventions visées par l'article L. 313-25 du même, relatives à la rémunération, dans le respect de la CCN 1966, de l'ensemble des directeurs et cadres dirigeants salariés de l'association.

Le montant total de ces rémunérations brutes, qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée en tant que convention règlementée, s'élève à **1 902 134,22 €** pour l'année 2024.

6^{ème} résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve ces conventions.

7. Quitus de gestion au conseil d'administration - Vote

7^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les opérations traduites par ces comptes et ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

8. Présentation du rapport d'orientation 2025/2026 de l'association - Vote

Une vidéo de présentation des 6 orientations stratégiques du projet associatif 2023-2027 est diffusée à l'Assemblée.

8^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport d'orientation 2025/2026 de l'association.

9. Résolution permettant la mise en œuvre du rapport d'orientation - Vote

L'Assemblée ayant approuvé le rapport d'orientation 2025/2026, Jean-Michel REITER soumet à son approbation la résolution permettant sa mise en œuvre :

9^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, donne pouvoir au conseil d'administration pour prendre toute initiative en vue de la réalisation des projets du rapport d'orientation et du projet associatif, en y apportant les aménagements que l'urgence et les contraintes rencontrées rendraient nécessaires.

L'Assemblée Générale, en particulier, donne tout pouvoir au conseil d'administration pour acquérir ou vendre tout bien et signer tout contrat de location, de construction ou autre, retenir tout financement, contracter tout emprunt nécessaire à la réalisation dans les meilleurs délais des projets faisant l'objet du rapport d'orientation.

10. Montant des cotisations pour l'année 2026 - Vote

Le montant de la cotisation n'a pas été réévalué depuis plus de 10 ans. Le coût réel d'une adhésion est aujourd'hui supérieur à 80 €.

Sur proposition du conseil d'administration, Jean-Michel REITER propose, pour 2026 :

- D'augmenter le montant de la cotisation à 90 € ;
- De maintenir le montant de la cotisation à 40 € pour les foyers non imposables ;
- De maintenir le montant de la cotisation à 300 € pour les personnes morales.

10^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, pour l'année 2026, approuve :

- l'augmentation du montant de la cotisation à 90 € ;
- le maintien du montant de la cotisation à 40 € pour les foyers non imposables ;
- le maintien du montant de la cotisation à 300 € pour les personnes morales.

11. Présentation du budget prévisionnel 2025 de l'association gestionnaire - Vote

Le budget prévisionnel 2025 de l'association, intégré au rapport d'activité 2024, était joint à la convocation.

Ce budget prévisionnel a été reconduit de manière classique. Rémy DESCHAMPS informe l'Assemblée qu'Avenir Apei est bénéficiaire d'une assurance-vie suite au décès d'une résidente du FAM le Moulin en 2024. Le montant de cette assurance-vie s'élève à 1 250 492 €. Le conseil d'administration propose de flécher ce montant de la manière suivante :

- 800 000 € pour le FAM le Moulin pour financer une partie de ses travaux de rénovation ;
- 450 492 € pour l'association.

Le montant prévisionnel des recettes s'élève à 1 648 277 €. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 1 215 700 €.

Ainsi, le budget prévisionnel 2025 de l'association gestionnaire présenterait un excédent de 432 577 €.

11^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2025 de l'association gestionnaire.

12. Militantisme : présentation d'un projet de manifeste - Vote

Agnès AVIGDOR, présidente adjointe, présente le projet de manifeste à l'Assemblée.

Contexte

Depuis 70 ans, des avancées législatives ont renforcé les droits des personnes en situation de handicap intellectuel :

- 1975 : Reconnaissance des droits fondamentaux
- 2002 : Personnalisation des parcours
- 2005 : Inclusion et accessibilité

Pourtant, aujourd'hui, les structures sont insuffisantes, les listes d'attente s'allongent, et le projet d'inclusion est parfois détourné de son objectif véritable pour justifier un manque de création de places.

En tant qu'associations militantes pour le respect des droits fondamentaux et le bien-être des personnes accueillies, nous dénonçons ces dérives et appelons à un accompagnement véritablement centré sur les aspirations des personnes, à une meilleure anticipation des besoins et à plus de souplesse dans l'organisation des parcours.

Ce manifeste est un appel à agir pour garantir un avenir digne et respectueux des choix des personnes concernées.

Présentation du manifeste

Le manifeste est composé de 4 parties. Il est joint à ce compte-rendu. Le projet a été initié par Avenir Apei, mais est en cours de travail avec plusieurs associations du mouvement parental des Yvelines. Il sera adressé :

- En interne : personnes accompagnées, familles, adhérents, bénévoles, professionnels
- En externe : élus, financeurs, institutions, partenaires, médias, grand public

Fiches techniques

Des fiches techniques seront annexées au manifeste. Plusieurs thématiques ont d'ores-et-déjà été identifiées :

- Reconnaissance et valorisation des professionnels
- Evolution et adaptation de l'offre
- Accès aux soins
- Simplification administrative
- Accompagnement spécifique

12^{ème} résolution :

Après avoir entendu les explications concernant le projet de manifeste, l'Assemblée Générale, à la majorité, approuve ledit projet tel qu'il a été présenté (une abstention).

13. Renouvellement du conseil d'administration - Vote

5 administrateurs sont sortants en 2025 :

- Jérôme CHASSAGNE
- Laurent COCUMELLI
- Danielle COUSEIN-HIEBEL
- Dominique DUFEU-TOMI
- Anne-Marie LIBOTTE

Sont ce jour soumis à l'approbation de l'Assemblée :

- La candidature, nouvelle, de Mme Izabela PAWLIK, absente, dont une vidéo de présentation est diffusée ;
- La réélection des 5 administrateurs sortants à l'AG de ce jour mentionnés ci-dessus, et se portant candidats au renouvellement.

Il y a donc 6 candidats pour 7 postes maximum à pourvoir.

L'Assemblée Générale ayant voté pour un vote à main levée, les 6 administrateurs suivants sont élus, à l'unanimité :

M. Jérôme CHASSAGNE

M. Laurent COCUMELLI

Mme Danielle COUSEIN-HIEBEL

Mme Dominique DUFEU-TOMI

Mme Anne-Marie LIBOTTE

Mme Izabela PAWLIK

Après ce vote, un poste d'administrateur reste à pourvoir.

Le conseil d'administration compte ainsi 26 membres pour l'exercice 2025-2026.

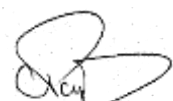
Jean-Michel REITER félicite chaleureusement les 5 administrateurs réélus au conseil d'administration ainsi que la nouvelle administratrice élue.

Rémy DESCHAMPS, trésorier, informe l'Assemblée de sa démission en tant qu'administrateur, pour raisons personnelles. Jean-Michel REITER le remercie pour son travail et son implication durant l'année écoulée.

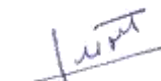
Ainsi, après cette information, le conseil d'administration compte 25 membres pour l'exercice 2025-2026.

Pour clore cette Assemblée, Jean-Michel REITER remercie l'ensemble des adhérents présents, le conseil d'administration, les professionnels et plus particulièrement ceux ayant contribué à l'organisation de cette Assemblée Générale, les directeurs de pôle et d'établissements, ainsi que les bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.



Corinne PEYRONNET
Secrétaire



Jean-Michel REITER
Président